

Important

Depuis 2011, le Groupe Mornay sépare la gestion des salaires retraite et prévoyance de ses entreprises clientes. Ce changement s'inscrit dans le cadre des évolutions de la retraite complémentaire qui visent à doter d'un outil informatique commun toutes les institutions de retraite complémentaire d'ici 2013.

→ Afin d'anticiper ce changement, il devient nécessaire de déclarer les bases salaires retraite et prévoyance pour les entreprises adhérentes aux deux organismes.

Codifications N4DS 2011 (version V01X06)

- Pour vous aider dans le paramétrage de votre logiciel de paie, ouvrez notre fiche technique [ici](#) et retrouvez les codifications générales et particulières.
- Pour connaître les numéros de rattachement (S44.G03.05.002) et/ou vos références de contrat prévoyance (S45.G05.00.001), rendez-vous sur notre site internet, www.groupemornay.com, dans l'espace services en ligne, à la rubrique « **CODIFICATIONS DADS-U et DUCS-EDI** ».
- Vous pouvez également vous mettre en relation directement avec nos conseillers : [ici](#).



Si vous êtes un cabinet comptable et que vous souhaitez obtenir les numéros de rattachement et de références contrat prévoyance pour tous vos clients, nous vous recommandons de prendre contact directement avec votre correspondant DADS-U par mail : [ici](#).

La déclaration des salaires au 31 janvier c'est plus simple avec la DADS-U



- une seule déclaration complète, multi partenaires
- une seule date à retenir
- la réalisation de vos obligations déclaratives plus rapidement
- une mise à jour des relevés actualisés de points de retraite accélérée
- un accès en ligne plus rapide pour vos salariés



Vous faites un envoi unique via le site net-entreprises.fr ou sur un autre site de transfert des données sociales tels que jedeclare.com, le portail de la profession comptable ou éditeurs de logiciels de paie.



Vous pouvez contrôler votre fichier en local, en téléchargeant N4DS-CTL sur : http://www.net-entreprises.fr/Html/pre-controle_dadsu-v01x06.htm

Vous souhaitez en savoir plus, vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à joindre nos correspondants DADS-U ; retrouvez leurs coordonnées en cliquant [ici](#).

Qualité des données

Rubriques N4DS

N4DS V01X06 : Retrouvez le cahier technique de la norme et toutes les rubriques :

http://www.ctip.asso.fr/bib/img/pages/N4DS_V01X06_20110502.pdf

Lors de l'exploitation des déclarations de salaires, nous avons constaté que certaines anomalies sont fréquentes. Afin d'améliorer le traitement de vos DADS-U par nos services, nous vous demandons de vérifier vos déclarations en portant une attention particulière sur les données suivantes :

- Toutes les rubriques relatives aux **montants retraite et prévoyance** doivent être déclarées en **centimes d'euros**. En effet, la DADS-U Norme N4DS a fait l'objet d'une modification pour les montants retraite.
- Les sommes isolées ne doivent pas être intégrées dans le salaire brut prévoyance de la période (structure S45.G05.15.002.001). **Ces bases salariales ne sont pas soumises à cotisations prévoyance.**
- Les sommes isolées versées à des salariés pour lesquels les cotisations de retraite complémentaire sont assises sur une base forfaitaire (tels que les apprentis) n'entrent pas dans l'assiette des cotisations de retraite complémentaire. **En conséquence, les apprentis ne doivent pas faire l'objet de déclaration de Sommes Isolées (Retraite et/ou Prévoyance).**
- Il arrive que des montants de congés payés soient déclarés dans la structure S40.G28.56.001 (Montant des indemnités de congés payés brutes), alors que la société ne relève pas de la CCN du bâtiment. **Cette structure est réservée aux entreprises versant les congés payés à la caisse des congés payés du BTP**, pour lesquelles les cotisations AGFF ne sont pas dues. Cette zone ne doit pas être renseignée, les congés payés étant déjà inclus dans les salaires bruts. La modification du logiciel de paie est indispensable.

Identification d'un individu

Pour **assurer les droits rapidement et correctement** de vos salariés, il est très important de renseigner :

- le Nom et Prénom de naissance
- la date de naissance (jour, mois, année)
- le n° de sécurité sociale (pour les jeunes embauchés, n'indiquez pas le NIR d'un parent)

ainsi que

- les dates d'entrées et de sorties
- la ventilation par tranche des salaires (salaire brut, TA ou T1, les sommes isolées)
- le pourcentage d'activité pour les salariés à temps partiel
- la population (cadre, non cadre)

Ces informations sont nécessaires pour répondre au droit à l'information des actifs rendue obligatoire par la « loi fillon » et accéder aux services personnalisés sur notre site internet (par exemple : le relevé actualisé de point).

Les conseillers clients et les correspondants DADS-U du Groupe Mornay restent à votre disposition pour vous accompagner dans l'accomplissement de votre déclaration de salaires 2011.

Retrouvez leurs coordonnées sur notre site internet : www.groupe-mornay.com, ainsi qu'un maximum d'informations sur « [la déclaration de salaires](#) »

Vous pouvez également consulter [ici](#) le cahier d'aide à la codification N4DS.